

ÉCRIRE LISIÈLEMENT AVEC UNE ENCRE INDELÉBILE.
CECI EST UN DOCUMENT PERMANENT.

Chaque information doit être donnée minutieusement.
Cette formule ne doit pas être facérée. Elle doit contenir toutes les informations demandées, y compris les noms de famille et de baptême, au complet, de toutes les parties. Si cela est impossible indiquer la raison de l'omission.

Cette formule placée dans une enveloppe marquée "Statistique Fédérale—Franco—Pénalité pour usage illégal—\$300", et correctement adressée, jouira de la "FRANCHISE POSTALE"

FORMULE E

PROVINCE DE QUÉBEC—MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

BULLETIN STATISTIQUE DE MARIAGE

1. LIEU DU MARIAGE *Rimouski*
Comté de *Rimouski* Municipalité civile de *St-Narcisse*
(Comté municipal) (Écrire le nom et spécifier si c'est une cité, une ville, un village ou une municipalité rurale)

ÉPOUX	ÉPOUSE
2. Nom et prénoms <i>Albert Léonard</i>	12. Nom et prénoms <i>Louise M. Berthe</i>
3. Occupation <i>cultivateur</i>	13. Occupation <i>maison</i>
4. Célibataire, veuf ou divorcé <i>C.</i>	14. Célibataire, veuve ou divorcée <i>C.</i>
5. Âge <i>23 ans</i>	15. Âge <i>20 ans</i>
6. Religion <i>C. P.</i>	16. Religion <i>C. P.</i>
7. Résidence <i>Esprit-saint</i> (Domicile habituel)	17. Résidence <i>St-Narcisse</i> (Domicile habituel)
8. Lieu de naissance <i>P. Q.</i> (Province ou pays)	18. Lieu de naissance <i>P. Q.</i> (Province ou pays)
9. Lieu de naissance de son père <i>P. Q.</i> (Province ou pays)	19. Lieu de naissance de son père <i>P. Q.</i> (Province ou pays)
10. L'époux sait-il lire? <i>oui</i>	20. L'épouse sait-elle lire? <i>oui</i>
11. L'époux sait-il écrire? <i>oui</i>	21. L'épouse sait-elle écrire? <i>oui</i>
22. Date du mariage <i>25 août 1943</i> (jour) (mois) (année)	23. Par licence ou par bans <i>par bans</i>

24. LIEU DE L'ENREGISTREMENT DU MARIAGE—

(a) Nom de la paroisse ou église *St-Narcisse* (b) Municipalité civile de *St-Narcisse*
(c) Date *15 août 1943* (d) Comté (municipal) *Rimouski*
(jour) (mois) (année)

25. Nom du ministre du culte chargé de la tenue des registres de l'état civil

dans lesquels l'acte de l'enregistrement de ce mariage fut fait

Oscar Beaulieu

Toute autre personne qu'un ministre du culte enregistrant ce mariage doit signer ici

(FOR ENGLISH SEE OTHER SIDE)

116514